

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE

INFOS PRATIQUES

DATE DE LA REUNION	HEURE	LIEU
6 avril 2021	18H00	VISIO

PARTICIPANTS

- | | | |
|---------------------------|---------------------------|-----------------------|
| - <u>Elus</u> : | - <u>Techniciens</u> : | - <u>Excusés</u> : |
| - Didier LIENNART | - Céline BOUTELOUP | - José DA COSTA BENTO |
| - Robert BICHELONNE | - Carole FAYET | - Michel BEAULATON |
| - Jean-Léonard CHAUVERGNE | - Pauline HUT (stagiaire) | - David BOST |
| - Chantal FACY | | - Claire RICHARD |
| - Agnès MOILIER | | - André FOUGERE |
| - Sylvie DEMATHIEU | | - Pascal AURELIE |

ORDRE DU JOUR

- **Présentation de chacun**
- **Présentation du service vie associative**
- **Subventions aux associations 2021**
- **Présentation du projet d'état des lieux de la vie associative 2021**
- **Questions diverses**

DOCUMENTS JOINTS

- Diaporama présenté lors de la commission
- Projet de délibération d'attribution de subventions aux associations
- Lien vers l'enregistrement de la réunion : https://intranetccalf-my.sharepoint.com/:v:/g/personal/celine_bouteloup_ambertlivradoisforez_fr/Ec4M8-2F1k5AochhAKA3P58BdLJ40I3xaKenVee0VLMGgQ?e=5RCxMS

COMPTE-RENDU

Présentation de chacun

- Didier Liennart, Vice-président de la vie associative et conseiller municipal à Cunlhat.
- Jean-Léonard Chauvergne, Conseiller municipal à Eglisolles et professeur de ski bénévole à Prabouré.
- Sylvie Demathieu, Adjointe à la mairie d'Arlanc.
- Robert Bichelonne, Conseiller à la mairie d'Eglisolles et président des bougnats d'Eglisolles.
- Chantal Facy, Maire de la commune de Cunlhat.
- Agnès Moilier, Adjointe aux associations et animation à la mairie de Marsac en Livradois.

Techniciens présents :

- Céline BOUTELOUP, directrice du Pôle CSVA.
- Carole Fayet, en charge de la vie associative pour la Communauté de commune d'Ambert Livradois Forez.
- Pauline Hut, stagiaire pour le service de la vie associative de la Communauté de communes d'Ambert Livradois Forez.

⇒ **Présentation de l'ordre du jour par Didier Liennart**

⇒ **Présentation du service de la vie associative par Céline Bouteloup**

Céline Bouteloup rappelle que les membres de la Commission sont présents à titre d'élus et non en tant que membre d'une association. En ce sens, dans un conseil communautaire, si une personne préside une association, elle ne peut pas voter la subvention concernant son association. Céline Bouteloup rappelle également le cadre du travail de la commission, elle explique que les membres de celle-ci peuvent faire des propositions mais n'ont pas de pouvoir de décision. Seul le conseil de communauté a le pouvoir de décision et de vote.

Présentation du cadre de travail :

- Les communes et l'intercommunalité se partagent les compétences, il ne peut pas y avoir une intervention de ces deux acteurs sur le même champ.
 - Statuts :
 - c'est la ligne de partage entre les domaines de compétences des communes et de la communauté de communes.
 - Via les statuts, les communes décident d'inscrire dedans tout ce qu'elles veulent faire à plusieurs.
 - Il y a des domaines de compétences de l'intercommunalité déterminés par la loi (compétences obligatoires). Il y a des compétences qui peuvent être pris en option ou dans le domaine du facultatif (projet politique).
 - Pour l'aide de la vie associative, au niveau de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez, il apparaît dans le domaine de compétences facultatives. C'est un choix fort des élus de vouloir l'inscrire dans ses statuts.
 - Pour la Communauté de communes d'Ambert Livradois Forez, l'intercommunalité intervient et subventionne certains domaines et les communes subventionnent et interviennent dans d'autres domaines. C'est un choix qui a été fait lors de la création d'ALF, au cours du dernier mandat. Rappel du contexte de construction de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez.
- ⇒ Soutien financier aux associations culturelles dans le cadre des orientations culturelles communautaires :
- Aide à la diffusion artistique
 - Aide aux manifestations liées aux savoirs et à la réflexion
 - Aide aux saisons et festivals
 - Aide aux projets culturels d'envergure communautaire
 - Aide à l'investissement concernant les équipements à vocation culturelle.

Points qui ont été définis avec les élus de la commission culture en 2017.

- ⇒ Concernant les associations sportives, la Communauté de communes d'Ambert Livradois Forez soutient :
- L'organisation d'événements sportifs d'envergure répondant aux orientations communautaires : attractivité territoriale, développement économique, sport et santé, sport et enfance-jeunesse, sport et lien social.
 - Dans le cadre de projets répondant aux orientations communautaires : attractivité territoriale, développement économique, sport et santé, sport enfance-jeunesse, sport et lien social.

Céline Bouteloup prend l'exemple de l'association Courir en Livradois Forez pour expliquer ce que finance l'intercommunalité (trail) et ce que finance la commune d'Ambert (fonctionnement du club et corrida de Noël).

Question de Jean-Léonard Chauvergne : « Par exemple, qui pourrait subventionner le ski club de Prabouré ? »

Réponse de Céline Bouteloup : « Le ski club c'est de la pratique sportive et tout ce qui est pratique sportive c'est à la commune de financer. S'il y avait un événement d'envergure communautaire, là l'intercommunalité peut subventionner ».

NB : après vérification, ALF, via le service enfance-jeunesse, subventionne le ski club de St Anthème pour aider les jeunes à prendre leur licence au ski club.

ALF avait inscrit un troisième point dans ses statuts : la politique associative communautaire.

- Financier et logistique pour des projets répondant aux compétences communautaires
- Organisation d'événements inter-associatifs
- Organisation de formations à destination des associations

Il s'agit de pouvoir aider les associations du territoire autrement que par un soutien financier.

⇒ **Présentation de l'aide technique et logistique du Service de la vie associative par Carole Fayet**

A Ambert et dans les Maisons de Services au Public à Olliergues, Cunlhat, Fournols, Viverols et Arlanc :

- Reprographie de documents
- Mise à disposition de matériel gratuite (vidéoprojecteurs, PC portables, écrans, sonos...)
- Projet de boîte à outils numériques (calendrier des manifestations partagé, réservations de matériels, annuaires et fiches techniques partagés...)
- Organisation de moments de rencontres entre associations
- Organisation ou appui aux projets de formation des bénévoles, et aux actions de développement de la vie associative

Concernant le fonctionnement du Service vie associative :

- Un agent à mi-temps (0,5 ETP) travaillant en lien avec les agents des MSAP
- Actions : connaissance du monde associatif du territoire et mise à jour de leur fiche association pour diffusion de l'information, orientation des associations en fonction de leurs besoins, organisation d'actions à destination des associations en favorisant les rencontres inter-associations, veille et diffusion d'informations liées à la Vie Associative sur le plan national, régional et départemental.

Céline Bouteloup explique qu'en 2017, les élus de la commission vie associative ont décidé qu'il n'y avait plus besoin de réunions de secteur. Tous les forums menés par les anciennes Communautés de communes ont été supprimés également. Seulement depuis, à l'usage, on s'est rendu compte qu'il y avait besoin d'avoir un échelon intermédiaire entre la grande Communauté de communes et les communes. Les MSAPS, qui sont souvent situées là où siégeaient les anciennes Communauté de communes ont alors pris le relais. Ce sont des structures qui travaillent à l'échelle de 6 ou 7 communes. Puisqu'il y a 600 associations sur le territoire d'ALF, il est plus simple pour certaines de ces associations d'aller faire des photocopies ou d'utiliser ce type de service dans ces MSAPS.

Intervention de Chantal Facy qui explique qu'en 2019, il y a eu une réunion par secteur pour les associations. Tout le monde avait apprécié de se retrouver à nouveau et l'on avait essayé de coordonner par secteurs les animations, les fêtes.

⇒ Proposition de retransférer le calendrier partagé aux communes

⇒ Proposition de donner l'information aux associations et mairies concernant la page facebook privé.

Céline Bouteloup explique ce que sont les points d'appui à la vie associative (PAVA). C'est un label décerné par l'Etat pour des associations qui mènent des actions à destination d'autres associations (formation, accompagnement etc). Sur le territoire d'ALF il y a deux associations labellisées PAVA : la Brèche, basée à Ambert mais qui officie sur tout le territoire, et l'ADCL avec son café associatif le Colibri. Depuis 3 ans, ALF et ses deux associations travaillent en étroite collaboration.

⇒ **Présentation subventions aux associations 2021**

Céline Bouteloup informe que le budget de la Communauté de communes d'Ambert Livradois Forez est voté courant mars/avril. Il est donc demandé aux associations de faire parvenir les demandes de subventions en décembre/janvier. La demande de subvention passe par le remplissage d'un document CERFA. Il s'agit d'un document conçu par l'Etat et valable pour toutes les collectivités. Carole Fayet est disponible pour aider les associations à remplir ce document s'ils éprouvent des difficultés à le faire.

Céline Bouteloup explique la démarche pour les subventions :

- Chaque année, le bureau communautaire d'ALF décide d'une enveloppe globale dédiée aux subventions.
- Ensuite, cette enveloppe est déclinée par pôles car elle est considérée comme un prolongement de la politique du pôle.
- Chaque pôle reçoit les demandes de subventions qui concernent son secteur. Les techniciens lisent les demandes de subventions et évaluent si la demande correspond aux critères déterminés par la commission.
- En fonction des pôles, soit les propositions techniques sont vues en commission soit elles sont vues avec le président du pôle. Ensuite, des propositions de montants de subventions passent en évaluation en bureau communautaire. Désormais il s'agit d'une conférence budgétaire. Elle examine les propositions de subventions des services.
- Ces propositions sont présentées au conseil communautaire qui les vote au même moment que le vote du budget.
- Quand la subvention est votée, les services d'ALF envoient les réponses aux associations.
- Rappel : La subvention n'est pas un dû, si le projet pour lequel une subvention a été allouée, ALF peut diminuer le solde de la subvention ou l'annuler.

Cette année, chaque service avait d'abord instruit ses montants sur ceux de l'année antérieure.

Céline Bouteloup annonce que la situation budgétaire de la Communauté de communes est difficile, et que suite à la conférence budgétaire de février, des efforts ont été demandés à tous les services d'ALF, et concernant les subventions, il a été demandé de réduire de 30 000 euros le montant de l'enveloppe.

Didier Liennart indique qu'il est en désaccord avec cette coupe budgétaire. Puisque 30 000 euros ça correspond à 1.6% du budget global d'ALF, il aurait souhaité que les restrictions s'opèrent différemment. Il explique souhaiter qu'ALF cesse de se disperser et arrête de prendre de nouvelles compétences afin de se concentrer sur un certain nombre de compétences centrales qui répondent vraiment aux besoins des gens. En ce sens, la vie associative en fait partie. Il espère pouvoir reprendre cette question du budget du pôle de la vie associative dans les années à venir.

Chantal Facy intervient en spécifiant rejoindre le point de vue de Didier Liennart et en ajoutant que ce que font les associations sur le territoire participe à l'attractivité territoriale qui a pourtant été mise en avant dans le projet de territoire. Elle considère qu'il s'agit d'un « vrai mauvais choix » et souhaiterait que la commission affiche son désaccord envers le bureau de la Communauté de communes d'Ambert Livradois Forez.

Chantal Facy reproche et regrette que le budget alloué aux associations diminue chaque année.

Céline Bouteloup commence à présenter le projet de délibération qui sera soumis au conseil.

Intervention de Chantal Facy qui déplore la baisse des subventions allouées aux associations. Elle exprime la crainte que ces associations se retrouvent dans une situation difficile suite à ces diminutions des subventions. Elle s'interroge également quant aux associations subventionnées pour le secteur « jeunesse ». Elle se demande pourquoi il ne s'agit que d'associations localisées sur la commune d'Ambert.

Didier Liennart explique partager ses interrogations et souhaite éclaircir à l'avenir les critères de sélection.

Intervention de Chantal Facy qui demande pourquoi le COS apparaît dans le budget des associations. Elle propose de le supprimer et de donner la somme du montant aux PAVA.

Didier Liennart et Céline Bouteloup expliquent s'être interrogés également sur ce point. On leur a alors expliqué que le COS étant une association, il doit apparaître sur ce budget mais qu'il s'agit d'un budget provenant du budget principal et non de celui du budget des associations.

Intervention de Chantal Facy qui explique qu'elle a vu qu'il y avait eu une commission sportive pour fixer le montant des subventions et demande si la commission culture arrivera.

Céline Bouteloup explique alors que chaque Vice-Président a décidé de réunir ou non une commission en temps de Covid. C'est pour cela qu'au niveau de la vie associative la réunion n'avait pas eu lieu avant ce soir. L'équipe espérait pouvoir faire une première réunion en présentiel. Pour la commission de la culture, il y a beaucoup d'inscrits donc il était difficile d'organiser une réunion en présentiel. Chaque vice-président agit fait comme il l'entend. Ce sera aussi une des missions du diagnostic.

Chantal Facy aimerait faire remonter cet aspect. Elle regrette que le projet de subvention soit décidé sans avoir réuni la commission.

Didier Liennart explique que les Vice-Présidents en charge de ces commissions culture et sport ne sont pas contents non plus de la baisse des subventions, et qu'ils regrettent la manière dont le secteur associatif est traité.

⇒ **Présentation du Diagnostic de vie associative par Didier Liennart**

Pour Didier Liennart, il est essentiel de valoriser les bénévoles et le travail des associations qui est primordial pour le territoire. Ce projet de diagnostic est né aussi de la volonté de voir s'il n'y a pas de problèmes d'iniquité dans le traitement des associations (héritage historique des anciennes comcom).

Ce diagnostic sera effectué par Pauline Hut, en tant que stagiaire, et il sera découpé en 3 phases :

- Un questionnaire à destination des associations (connaître leurs besoins etc). Un questionnaire à destination des communes (connaître leurs relations avec les associations etc). Une analyse de ces questionnaires fin mai si possible.

- 7-8 réunions décentralisées avec tous les acteurs (élus, associations etc). Volonté de résonner par bassin de vie.
- Propositions à soumettre aux élus sur l'organisation de la vie associative au sein de la Communauté de communes d'Ambert Livradois Forez.

Intervention de Pauline Hut pour compléter la présentation de ces missions de stage.

- Réalisation si le temps lui permet d'un guide à destination des associations
- Réalisation d'un benchmarking pour observer comment d'autres Communauté de communes organisent et gèrent leur pôle vie associative, afin d'aider à l'élaboration de proposition de réorientation de l'organisation au sein de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez.

Intervention de Céline Bouteloup pour expliquer que ce sera également un travail de rencontres et pour inciter les communes à répondre à ce questionnaire qui va être très important.

Intervention de Chantal Facy qui trouve que le diagnostic est une belle initiative et que les communes vont être intéressées par ce projet.

⇒ **Présentation des perspectives pour l'avenir par Carole Fayet**

Idée de modifier l'annuaire des associations sur le site internet de la Communauté de communes d'Ambert Livradois Forez avec une recherche par activités.

Création d'un intranet, avec des outils à destination des associations.

Organisation d'un forum du mécénat pour favoriser la rencontre entre entreprises et associations, organisation de réunions annuelles entre élus et associations.